GT Décompte Algorithmique Offshore

Commission d'Accès au Réseau (CAR)

Lundi 17 Mai 2021 – 16h

Rédacteur	**Nourlhoda Boudiaf**	**RTE**	**V1 envoyée le 19/05/21**
	Nourlhoda Boudiaf	**RTE**	**VERSION FINALE envoyée le 07/06/21**

Table des matières

Participants 3
Introduction 3

1. Présentation du Contrat de Prestations Annexes (CPA) 4
   Synthèse de la partie (Présentation de l'architecture contractuelle) : 4
   Synthèse des interventions en séances (Présentation de l'architecture contractuelle) : 4
   Synthèse de la partie (Focus sur quelques dispositions contractuelles) : 5
   Synthèse des interventions en séances (Focus sur quelques dispositions contractuelles) : 5

2. Bilan de la concertation 6
   Synthèse de la partie : 6
   Synthèse des interventions en séances : 6

3. Point sur le planning et la suite 7
   Synthèse de la partie : 7
   Synthèse des interventions en séances : 7

Participants

	NOM
RTE	BOUDIAF Nourlhoda
	PINCHAUX Xavier
	CHAVANE Mai-anh
	DULUC Thomas
	BAYLE Valérian
	GUILLANEAU Gaëtan
AMS	CROISARD Alexandre
	THORNTON Ralph
EMF	CHEVROLLIER Jérôme
	COLLIN-SUBIRON Yoann
	GENESTE Mathieu
LEM	TRONCOSO Juan
CRE	PICARD Roman
	MORON Aurélie

Introduction

Cette troisième réunion a pour objectif premier de présenter l'architecture contractuelle et le dispositif contractuel du nouveau service de décompte algorithmique offshore.

Dans un second temps, la réunion a abordé en synthèse les éléments ayant suscité des échanges entre le client et RTE dans le cadre de la concertation du service. Ces éléments viendront alimenter la synthèse de concertation.

L'ordre du jour du GT de concertation du lundi 17 mai 2021 est le suivant :

Agenda

1. **PRÉSENTATION DU CONTRAT DE PRESTATIONS ANNEXES**
2. **BILAN DE CONCERTATION**
3. **POINT SUR LE PLANNING ET LA SUITE**

La présentation complète est disponible ci-dessous :

Décompte Algorithmique Offsho

1. Présentation du Contrat de Prestations Annexes (CPA)

Synthèse de la partie (Présentation de l'architecture contractuelle) :

Le CPA présente une nouvelle architecture contractuelle qui se caractérise par des Conditions Générales (CG) et des Conditions Particulières (CP). Pour chacune de ces Conditions, des dispositions générales applicables à toutes les prestations proposées par RTE, et enfin, pour chaque prestation, une annexe descriptive présente dans les CG et un formulaire de souscription présent dans les CP.

La nouvelle prestation de Décompte Algorithmique Offshore va s'insérer dans ce cadre contractuel via :

- L'ajout dans les CG d'une annexe dédiée,
- La mise à jour du glossaire dans les CG,
- L'ajout dans les CP d'un formulaire dédié.

Le CPA n'est pas autosuffisant, puisque la souscription à un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) implique l'acceptation de CP.

Le CPA du service de Décompte Algorithmique Offshore renverra vers plusieurs documents et la souscription au service vaut acceptation de ces derniers :

- Le CART (Annexe 1 : localisation des Points de Comptage ou PDC, et détail des coefficients de pertes appliqués et Annexe 3 : Formule de décompte des flux d'énergie, correspondant ici aux tranches contractuelles),
- La Convention de Raccordement et en particulier le Cahier des Charges Comptage et Décompte,
- Les règles MA/RE,
- Les documents techniques du service qui seront disponibles sur le Portail Services après la validation de la prestation.

La documentation technique du service pourrait évoluer sans nécessiter la mise à jour des CG et CP ou une resignature du contrat.

Les CP du service de Décompte Algorithmique Offshore comportent :

- Les composantes du tarif et le prix unitaire,
- Le formulaire de souscription avec :
    - Le nom des interlocuteurs (phase 1 et phase 2),
    - L'identification des flux (contrat de tranche) et la composition,
    - Le choix de la fréquence de transmission des TM,
    - Une nouvelle annexe avec la localisation des PDC fictifs et pour chaque flux les numéros des PDC fictifs qui le composent.

Synthèse des interventions en séances (Présentation de l'architecture contractuelle) :

Intervention EMF : La CRE va devoir valider le prix de cette nouvelle prestation, il est donc important d'expliquer que les frais de souscription de la phase 1 qui s'élèvent 5 000 € vont devoir être payés par tout le monde et que l'hypothèse des 6 souscriptions est incertaine amenant un risque avec pour conséquence une réévaluation à la hausse des frais de gestion de la phase 2.

Réponse RTE : Le coût de la phase 1 est bien un coût obligatoire pour pouvoir souscrire à la phase 2. Il y a effectivement une incertitude sur le prix de cette prestation sur le long terme. Ce point sera inscrit dans le bilan de la concertation en toute transparence.

Intervention EMF : Pouvez-vous rappeler ce qu'est un PDC fictif ?

Réponse RTE : Il matérialise le point de mesure par éolienne. Ce point de mesure est virtuel puisque qu'aucun compteur ne se trouve au niveau de chaque éolienne. Ce point de mesure est alimenté par l'algorithmique qui vient répartir l'énergie mesurée par le compteur situé en limite de propriété. L'énergie répartie prend donc en compte les pertes.

Synthèse de la partie (Focus sur quelques dispositions contractuelles) :

L'objectif de cette partie est de passer en revue quelques chapitres des CG du service, pour en expliciter la portée ou tout simplement partager ou repartager certains points discutés en amont dans le cadre de la concertation.

La construction des CG s'est faite avec la volonté de répondre à plusieurs enjeux :

Quelles sont les conditions d'accès ? Quels sont les documents que je m'engage à respecter en signant ce contrat ? Comment sera mis en œuvre le service ? Comment résilier le service, et les conséquences ? Quelles ont les composantes du prix ?

Chaque enjeu renvoie vers un ou plusieurs axes du contrat qui ont été détaillés en séance.

Synthèse des interventions en séances (Focus sur quelques dispositions contractuelles) :

Intervention EMF : Il faut être très vigilent sur le chapitre 14.3 qui renvoie vers les tests de la phase 1. Il est essentiel d'être précis dans les attentes de RTE et de ne pas aller trop loin dans les tests. Ce n'est pas le moment de vérifier que l'algorithme fonctionne.

Réponse RTE : Nous avons posé les principes des tests (techniques et fonctionnels) et les avons partagés en atelier technique. Le Cahier des Charges Comptage et Décompte détaille également l'attendu en matière de tests fonctionnels. L'étape suivante est de formaliser l'ensemble dans le document dédié.

Nous sommes d'accord, la phase 1 n'a pas pour objectif de vérifier que l'algorithme fonctionne, mais de s'assurer que l'interface technique fonctionne et respect les exigences et les données de TM transmises sont cohérentes sur toute la chaine. La vérification se fera par échantillonnage.

Intervention EMF : Il y aura des critères d'acceptabilité ?

Réponse RTE : Il faut une cohérence entre données brutes et calculées. Les critères ne sont pas encore établis. Il faudra que l'on itère avec vous pour établir des critères pertinents.

Intervention EMF : Les autres services affichent-ils une durée égale à celle du contrat d'OA ?

Réponse RTE : Non. Ici, on s'est aligné sur le contrat d'OA puisque, à notre connaissance, le contrat d'OA n'offre pas de possibilité de résiliation anticipée. Pouvez-vous partager avec nous les clauses de sortie ?

Intervention EMF : Il faudrait prendre en compte le cas de fin d'exploitation anticipée. Si le site ferme par exemple, il n'est pas normal de devoir s'acquitter du restant dû.

Réponse RTE : Nous allons instruire ce point (clauses de sorties).

2. Bilan de la concertation

Synthèse de la partie :

Cette deuxième partie a pour objectif de repartager les points saillants de la concertation avec à chaque fois la position des clients sur le sujet et la réponse apportée par RTE :

- Justifier la mise en œuvre de l'algorithme,
- Insérer la solution technique dans l'écosystème du client et de RTE,
- Garantir la transparence de l'offre proposée par RTE,
- Répondre aux dernières problématiques techniques,
- Rendre le dispositif contractuel du service lisible.

L'ensemble de ces sujets sera porté dans la synthèse de concertation.

Synthèse des interventions en séances :

Intervention EMF : (slide 23) Nous sommes inquiets de ce qui va être communiqué à la CRE. L'écart de 10% entre une méthode prorata et l'algorithme ne nous évoque rien. Nous réitérons la demande de retirer la notion de « 10% ». Elle n'est ni expliquée ni environnée donc tend à influencer le lecteur extérieur à nos discussions.

Réponse RTE : Ce chiffre est un écart en valeur absolue sur du pas 10 min qui est le pas utilisé pour le calcul des données et la publication. Nous connaissons vos arguments sur ce point : sur un mois les écarts vont plus ou moins se compenser.

Ce qui sera communiqué à la CRE sera le reflet strict de nos échanges.

Intervention EMF : (slide 25) Concernant le contenu des tests, je rappelle qu'il faut être vigilant. Les tests ne doivent pas comprendre la validation de l'algorithmique au risque de ne pas respecter les délais.

Intervention AMS : (slide 25) En cas d'échec de la phase test, AMS a proposé que la tranche puisse être activée en utilisant la méthode de répartition au prorata. Cela permet de sortir l'algorithme RTE du chemin critique de la facturation. Cela est d'autant plus pertinent étant donné notre réserve sur la capacité de l'algorithme à produire des résultats précis et fiables.

Réponse RTE : Nous avons vu la demande et allons vous faire un retour. La flexibilité que nous avons et qu'il est possible de faire du prorata jusque la transmission des données de TM le mois suivant. Cela donne donc un mois supplémentaire. Pour autant il faut garder en tête que la validation de la phase 1 est nécessaire. Il ne faudrait pas perdre l'incitation à la terminer.

3. Point sur le planning et la suite

Synthèse de la partie :

Cette dernière partie donne les prochains rendez-vous (AT en juin) et les étapes suivantes en lien avec la consultation par la CRE du tarif et par RTE du projet de CPA.

Ces consultations sont des processus qui vont être mené en parallèle.

Synthèse des interventions en séances :

Intervention EMF : (slide 32) Pouvez-vous dire quelles sont les dates derrière « début » et « fin » ?

Réponse RTE : Le processus devrait commencer en Septembre 2021 et se terminer en Janvier 2022

Intervention EMF : Est-il possible d'avoir les contrats au format Word ?

Réponse RTE : Oui, nous vous transmettrons les documents au format Word.